

Monsieur le Président de la République,

S'associant à l'émotion du monde combattant, les Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine tiennent à manifester leur indignation relative à la photographie primée par la FNAC de Nice montrant un individu « se torchant » avec un drapeau français.

C'est pour ces trois couleurs que sont tombés au Champ d'Honneur tant de nos camarades ou que d'autres portent dans leur chair les séquelles d'une blessure qui les aura handicapés à vie. Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de prendre toutes les mesures possibles, y compris législatives si elles n'existaient pas ou se révélaient insuffisantes, pour que les auteurs de tels actes, mais aussi ceux qui organisent de tels concours et en publient les résultats, soient sanctionnés très sévèrement. A nos yeux, ces actes constituent une véritable ignominie et ne peuvent être considérés comme résultant d'un mode d'expression banal et encore moins comme des œuvres d'art. Ils sont à classer au même registre que les sifflets qui ponctuent, à certaines occasions, l'exécution de l'Hymne National. Tout laxisme en ce domaine ne pourrait qu'exacerber la colère des patriotes, au rang desquels se situent les anciens combattants.

Je vous prie, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

Le général de corps d'armée (2S) Pierre LANG
Président de la Fédération